

PROJET DE LOI DE FINANCES 2011 – 2NDE PARTIE

Patrice MARTIN-LALANDE

Député de Loir-et-Cher

Rapporteur spécial du budget « médias »

défend en séance publique ses amendements sur la mission « médias »

le 16 novembre 2010

*

Médias, livre et industries culturelles

Mme la présidente. Nous abordons l'examen des crédits relatifs aux médias (n° 2857, annexe 29, n^{os} 2859, tomes VI et VII, et 2861, tome VIII).

La parole est à M. François Baroin, ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement.

M. François Baroin, ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement. Madame la présidente, mesdames, messieurs les rapporteurs, madame la présidente de la commission des affaires culturelles, mesdames et messieurs les députés, la mission « Médias, livres et industries culturelles » regroupera en 2011 1,45 milliard d'euros de crédits. A ceux-ci s'ajouteront 3,2 milliards d'euros de crédits issus de la contribution à l'audiovisuel public, pour constituer un ensemble de financements directs en faveur de la culture d'un montant d'un peu moins de 4,7 milliards d'euros en faveur du soutien aux médias et aux industries culturelles.

Je me concentrerai sur l'accompagnement de France Télévisions, le soutien à la presse et le développement de l'Audiovisuel extérieur de la France.

Tout d'abord, l'État accompagne pleinement les mutations de l'audiovisuel public. Avec 390 millions d'euros de subventions inscrites sur le programme « Contribution à l'audiovisuel et à la diversité radiophonique » et 2,146 milliards d'euros issus de la redevance, ce sont un peu plus de 2,6 milliards qui seront apportés à France Télévisions en 2011.

La suppression de la publicité en soirée – entre vingt heures et six heures – a été un succès puisque 76 % des Français sont satisfaits de cette réforme qui a permis d'accroître l'indépendance éditoriale du service public de la télévision tout en améliorant la qualité des grilles horaires.

Plusieurs d'entre vous ont émis l'idée qu'il fallait s'en tenir là. Le Gouvernement vous propose plutôt de nous donner le temps de la réflexion. C'est pourquoi nous souhaitons un moratoire qui permettra à la direction de France Télévisions de construire un contrat d'objectifs dans un cadre stable et affermi.

M. Patrice Martin-Lalande, *rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire.*
Excellent !

M. François Baroin, *ministre.* Car la grande échéance de l'année à venir, c'est bien évidemment la rédaction du contrat d'objectifs et de moyens : ce sera le rendez-vous essentiel pour la nouvelle direction réunie sous l'autorité de M. Pfmilin, qui donnera à l'entreprise une visibilité stratégique pour une durée de cinq ans. Les deux assemblées seront évidemment associées à ce temps fort, ainsi que le prévoit la législation en vigueur.

Deuxièmement, le Gouvernement poursuit son accompagnement exceptionnel de la presse pour la troisième année consécutive. Ce secteur bénéficiera en 2011, dans la continuité des États généraux de la presse écrite, de 305 millions d'euros d'aides directes : aides à la diffusion pour 198 millions d'euros, aides au pluralisme pour 12 millions d'euros, aides à la modernisation pour 94 millions d'euros. Au total, le secteur aura bénéficié en trois ans de plus de 900 millions d'euros d'aides directes, auxquelles il conviendrait d'ajouter les aides indirectes. Les États généraux de la presse écrite auront ainsi contribué au développement de la diffusion et à la préservation du pluralisme et de la diversité de la presse. Au-delà, le rapport Cardoso récemment remis au Gouvernement, à Frédéric Mitterrand et à moi-

même, montre que des évolutions structurelles des aides à la presse seront encore sans doute nécessaires, dans le sens d'une plus grande transparence et d'une contractualisation renforcée.

Enfin, l'État veille de manière attentive à soutenir l'audiovisuel extérieur face aux défis internationaux. Il dotera en 2011 l'Audiovisuel extérieur de la France – l'AEF – de 206 millions d'euros issus de dotations budgétaires et de 125 millions d'euros issus de la redevance télé.

La réforme de l'audiovisuel extérieur de la France engagée depuis 2007 a pour ambition de développer des synergies et une politique extérieure cohérente. L'outil existe, c'est le groupe unique AEF désormais constitué. La stratégie de ce groupe doit maintenant être déclinée, conformément à la loi de 1986 relative à l'audiovisuel public, dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de moyens qui vous sera prochainement soumis.

Cette brève présentation, sans prétention à l'exhaustivité – j'aurais pu parler également de l'effort très important de l'État pour soutenir le passage à la télévision numérique terrestre ou de la mise en place d'Hadopi – montre que l'État souhaite bien accompagner de manière cohérente et constante l'ensemble des industries culturelles et des médias dans un environnement en pleine mutation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

Mme la présidente. Nous en arrivons aux interventions des porte-parole des groupes.

La parole est à M. Patrick Bloche, pour le groupe SRC.

M. Patrick Bloche. Madame la présidente, monsieur le ministre, madame la présidente de la commission, madame, messieurs les rapporteurs, mes chers collègues, nous allons enfin examiner les crédits des médias. Nous attendions ce moment avec quelque impatience, depuis maintenant vingt-quatre heures.

Si, ainsi que nous l'avons dénoncé, le budget de la culture est en berne, celui de la communication apparaît en augmentation. Mais cette progression résulte de l'effet mécanique de deux mesures : d'une part, le coup de pouce donné à la redevance et son indexation sur le coût de la vie votés dans le cadre de la réforme de l'audiovisuel en 2009, et, d'autre part, la contribution des fournisseurs d'accès à

internet pour alimenter le COSIP. De ce fait, le budget du CNC a atteint le niveau record de 750 millions d'euros pour l'année en cours.

Ces deux effets mécaniques n'ont rien coûté à l'État. Et comme les députés de l'opposition que nous sommes ont voté les deux mesures en question,...

M. Patrice Martin-Lalande, *rapporteur spécial*. Sur proposition de la majorité !

M. Patrick Bloche... nous avons quelque part contribué à l'augmentation de ce budget.

Compte tenu du peu de temps qui nous est accordé dans le cadre de ces explications de vote, je centrerai mon propos sur l'essentiel, c'est-à-dire les conséquences de la mauvaise réforme de 2008-2009 relative à l'audiovisuel public. En l'occurrence, la question n'est plus de savoir – comme vous feignez de continuer à le demander à nos concitoyens – si l'on est pour ou contre la publicité sur les chaînes de l'audiovisuel public. La seule qui vaille, et que nous avons posée pendant la discussion parlementaire, est celle du financement. Comment assurer un financement pérenne à l'audiovisuel public, et tout particulièrement à France Télévisions ?

Cette question reste entière, chers collègues. Et elle motivera principalement le vote négatif que nous émettrons sur les crédits médias. Oui, le financement de France Télévisions dans la durée est plus que jamais incertain. Lors de l'examen de la première partie du projet de loi de finances, nous avons d'ailleurs été amenés à nous étonner que vous réduisiez les recettes de France Télévisions qui provenaient des chaînes privées en abaissant la taxation de leur chiffre d'affaires publicitaire, au moment même où celui-ci repartait à la hausse. Nous avons considéré que vous souhaitiez donner quelque étrenne aux chaînes privées...

Quant à la taxe sur les télécom, qui est une des bases essentielles de financement de France Télévisions à l'avenir, elle a fait l'objet d'une procédure d'infraction de la Commission européenne contre notre pays. Celle-ci a demandé à la France de supprimer cette taxe. Mme Lagarde, souhaitant gagner du temps – au moins jusqu'en 2012 –, a saisi la Cour européenne. Mais il ne fait pas de doute qu'en 2012, non seulement il faudra abolir cette taxe mais qu'en plus, il faudra rembourser trois ans de contribution des opérateurs télécom au

financement de France Télévisions. C'est une véritable bombe à retardement budgétaire.

Bref, l'avenir de France Télévisions relève toujours de la politique de Gribouille. Il nous semble donc plus que nécessaire de permettre à France Télévisions, dont le sous-financement chronique a été tant dénoncé ces dernières années, de continuer à bénéficier d'un certain nombre de marges de manœuvre budgétaires. Nous y reviendrons dans la discussion des amendements.

Si l'on veut éviter le guichet unique, si l'on veut que France Télévisions continue à soutenir la création audiovisuelle dont elle assure 50 % du financement, si l'on veut que France 4 devienne la grande chaîne jeunesse, si l'on veut que France 3 rajeunisse son audience et dépasse à nouveau M6, si l'on veut le développement numérique de France Télévisions, il faut non seulement un financement pérenne mais également des marges de manœuvre budgétaires.

Quant au moratoire que vous avez prévu, il signe l'aveu de votre échec puisque vous maintenez la publicité en journée pour les années à venir.

Voilà tous les motifs pour lesquels, sans nous satisfaire d'avoir eu raison trop tôt, notamment dans le débat sur l'audiovisuel public, nous voterons contre les crédits que vous nous présentez. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Paul Lecoq, pour le groupe GDR.

M. Jean-Paul Lecoq. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, nominations des présidents, remise en cause de la protection des sources des journalistes, rappel à l'ordre de Matignon sur la saisie des factures de portables des journalistes, climat social en berne à France Télévisions, fragilisation de l'indépendance des journalistes par une précarité en hausse, tout cela demande que l'examen de ces budgets fasse l'objet d'une attention républicaine inédite.

Je salue, à cet égard, la détermination des journalistes, des rédactions qui, tous moyens d'information confondus, agissent à chaque fois que leur indépendance, que leurs droits sont remis en cause.

Je veux saluer les organisations syndicales des personnels de France Télévisions, car elles sont porteuses de propositions d'avenir pour le service public de l'information et des médias. Car le service public a vacillé lorsque le Président de la République, sans aucune concertation, a annoncé la fin de la publicité sur ses antennes. Cela a fragilisé la gestion des chaînes publiques, empêché des choix de production à long terme pour enfin aboutir à un constat : la majorité du Président ne voyait pas comment financer le fait du prince.

Aujourd'hui, un amendement prolongeant la publicité en journée nous est proposé et je m'en félicite.

Mais ce mauvais feuilleton appelle un vrai débat sur le financement pérenne de la télévision publique. D'autant que la Commission européenne a récemment menacé la France de sanctions si elle ne supprimait pas la taxe affectée au financement du service public.

Si l'on prend France 3, force est de constater que les propositions innovantes et efficaces sont du côté des salariés. Ils ont les premiers mis en évidence le fait que, pour son développement, la chaîne devait miser sur l'élaboration de programmes et de productions régionaux. Vous l'avez reconnu, monsieur le ministre, lors de notre débat en commission.

Ce budget, c'est aussi la casse de RFI. L'audiovisuel extérieur va perdre cette année environ 19 millions d'euros. Tout semble indiquer un projet de fusion avec France 24, qu'il s'agisse de la gestion du personnel ou des locaux ou encore de l'évolution des programmes et des rédactions. Une telle fusion serait désastreuse au plan de l'emploi. Surtout, elle priverait notre pays de l'un des meilleurs promoteurs de sa liberté d'information et de sa culture à l'étranger. Nous devons, pour notre rayonnement extérieur, privilégier RFI et garantir au plan budgétaire sa pérennité.

Les syndicalistes ont aussi du bon sens à l'AFP. Ils mettent en évidence une idée forte au regard des précédentes propositions de réforme de l'AFP : pour son efficacité, sa crédibilité et son impact national et international, l'agence doit avoir les moyens statutaires et financiers de son indépendance.

L'AFP ne doit être ni privatisée, ni étatisée. Vous nous avez annoncé, monsieur le ministre, un nouveau projet de réforme. Je souhaite qu'il

soit issu d'une véritable concertation avec les personnels et avec la représentation nationale.

Je voudrais enfin évoquer les menaces qui planent sur la presse écrite. Il y a, tout d'abord, la concentration du capital de la presse, avec ces multinationales dont les contrats ont à voir avec les choix publics. Cette concentration agresse le pluralisme de la presse.

Il y a, ensuite, le rapport Cardoso, qui parle de modernisation pour camoufler une économie de 400 millions d'euros sur la presse. Sa logique est simple : couper les vivres aux journaux de faible tirage, notamment par la réforme des aides à la distribution, pour permettre à l'État de piloter la modernisation des autres, c'est-à-dire les gros. Moderniser, cela ne signifie pourtant pas faire le ménage par le vide !

Moderniser le service public de la presse et des médias, c'est d'abord adopter un grand plan de résorption de la précarité. Un journaliste qui n'a pas de garanties suffisantes sur le maintien de son emploi est un journaliste dont l'indépendance est menacée.

Moderniser le service public, c'est aussi le démocratiser. La loi de 2009 sur France Télévisions a confirmé de nombreuses missions de service public pour le groupe. Pour les faire vivre et dépasser les déclarations d'intention, il faut associer les salariés et les usagers à la prise de décision.

Moderniser le service public, c'est enfin le doter de recettes suffisantes et pérennes. Le Gouvernement se félicite de son budget, mais il suffit de regarder l'état de la presse et des médias pour constater que le compte n'y est pas. Ce manque de moyens met en grave danger la démocratie dans notre pays. Les députés communistes, républicains et du parti de gauche ne voteront donc pas ce budget.

Mme la présidente. La parole est à M. Charles de Courson, pour le groupe Nouveau Centre.

M. Charles de Courson. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, la mission « Médias, livre et industries culturelles » voit, dans un contexte de maîtrise de la dépense publique, ses crédits pour 2011 préservés par rapport à 2010. Au vu des différentes réformes entreprises dans les secteurs des médias, nous ne pouvons que nous en féliciter.

Je pense ici plus particulièrement aux 549 millions d'euros qui vont à l'audiovisuel public national – France Télévisions, Radio France, Arte et l'INA –, mais aussi aux 206 millions d'euros pour l'audiovisuel public extérieur – RFI, France 24 et TV5 Monde – pour soutenir les missions de service public.

Par ailleurs l'État, à l'issue des états généraux de la presse écrite, a pris un certain nombre d'engagements en faveur de la presse, qui se voit à ce titre allouer 464 millions d'euros.

Les crédits du programme « Presse, livre et industries culturelles », nouvellement introduit dans cette mission, permettent de financer en 2011 l'effort exceptionnel en faveur de la presse décidé dans le cadre de ces états généraux.

En effet, à l'heure où le secteur cherche encore un équilibre économique viable, et face aux défis technologiques qui imposent un changement radical dans la production et la diffusion des contenus de presse, il était nécessaire de prolonger l'action en faveur de ce secteur.

Toutefois, même si ces aides n'ont pas donné une totale satisfaction quant au développement escompté de la presse, notons qu'elles ont dans un premier temps permis à beaucoup d'entreprises de presse d'éviter des difficultés graves, voire des faillites.

M. Patrice Martin-Lalande, *rapporteur spécial*. C'est vrai !

M. Charles de Courson. Néanmoins, pour que l'argent alloué porte ses fruits au regard des engagements et des grandes orientations issues des états généraux, une remise à plat du système d'aides publiques est nécessaire. Il convient en effet de réorienter celles-ci de manière efficace, comme l'ont préconisé non seulement le rapporteur spécial, mais aussi le rapport Cardoso.

Cela dit, monsieur le ministre, l'année 2011 est normalement la dernière de l'engagement triennal pris par l'État en faveur de la presse. Fort des constats précédents, le Gouvernement a-t-il d'ores et déjà mis en place des pistes de réflexion visant à soutenir ce secteur, qui malgré tout reste en crise ?

J'en viens maintenant à la télévision numérique terrestre. La diffusion audiovisuelle a connu une formidable accélération depuis son lancement le 31 mars 2005, puisque la télévision numérique

terrestre, qui concernait à l'époque 35 % de la population métropolitaine, en couvre actuellement plus de 89 %. Elle en couvrira plus de 95 % à l'achèvement du passage à la télévision tout numérique le 30 novembre 2011, que le présent budget mène dans sa dernière ligne droite, avec un déploiement de crédits à hauteur de 131 millions d'euros.

Le groupe Nouveau Centre note que les pouvoirs publics ont tenu à porter une attention particulière aux publics les plus fragiles et aux personnes résidant dans des zones qui ne seraient pas couvertes par la TNT à l'extinction du signal analogique.

M. Franck Riester. C'est vrai !

M. Charles de Courson. Pour assurer la pleine réussite du passage à la diffusion numérique, plusieurs dispositifs ciblant des publics spécifiques ont ainsi été créés, tels que le fonds d'aide à l'équipement numérique ou le dispositif d'assistance technique destiné aux personnes âgées de plus de soixante-dix ans et aux personnes handicapées.

M. Franck Riester. Parfaitement !

M. Charles de Courson. Pour conclure, je soulignerai que les montants de cette mission témoignent du maintien d'un effort public massif en faveur de toutes les composantes de l'audiovisuel public, de même que du secteur de la presse.

Ainsi, monsieur le ministre, dans cette période qui se caractérise par une profonde mutation du paysage des médias et dans un environnement de plus en plus concurrentiel, nous soutenons l'effort accompli cette année, qui est au rendez-vous de ces principaux bouleversements technologiques. Le Nouveau Centre votera donc ce budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Christian Kert, pour le groupe UMP. (*Nouveaux applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. Christian Kert. Nous avons entendu votre propos, monsieur le ministre, comme nous avons, en commission, entendu celui de M. Frédéric Mitterrand, ministre de la culture et de la communication.

Contrairement à deux de nos collègues qui viennent de s'exprimer, nous considérons, au groupe UMP, que les crédits que vous nous

présentez correspondent bien aux besoins résultant de la profonde mutation du paysage des médias. Nous considérons que le budget des médias, de l'audiovisuel et des avances à l'audiovisuel public est au rendez-vous du véritable bouleversement que le numérique a apporté dans ce paysage.

En ce qui concerne les rapports qui nous ont été présentés, nous avons considéré qu'ils étaient très nostalgiques et qu'ils n'intégraient pas suffisamment l'évolution du paysage audiovisuel. En effet, celui-ci, tel que nous le connaissions il y a seulement cinq ans, a été complètement bouleversé par le passage au numérique, par le déplacement des modes de consommation des téléspectateurs, par la concurrence internationale – on a déjà évoqué, à ce sujet, l'audiovisuel extérieur – et par les besoins nouveaux issus de la réforme.

En effet, celle-ci n'a pas fait vaciller l'audiovisuel public français. Elle l'a sauvé, ce qui est tout à fait différent !

Mme Marie-Josée Roig et M. Michel Herbillon. Tout à fait !

M. Christian Kert. Lors du débat, auquel un certain nombre d'entre nous ici ont participé – je pense à Michel Herbillon et à Franck Riester, notamment –, que n'avons-nous entendu sur l'audiovisuel public, que nous étions censés abandonner !

Or les crédits que vous nous présentez aujourd'hui témoignent bien de la volonté de préserver un audiovisuel public de qualité. C'est ce que nous n'avions cessé d'affirmer pendant le débat.

Mme Marie-Josée Roig. Très bien !

M. Franck Riester. Parfaitement !

M. Christian Kert. Il y a aussi un aspect éditorial. Je crois qu'on peut le dire : l'équipe précédente de France Télévisions – Patrick de Carolis et Patrice Duhamel – a parfaitement réussi ce que nous avons appelé le virage éditorial du groupe.

Se pose aujourd'hui la question de savoir pourquoi on maintient la publicité de jour. Je suis d'ailleurs heureux de constater que, au moins sur ce point, tout le monde est plutôt d'accord. La réponse est simple : France Télévisions a eu de très bons résultats en 2009, avec 400 millions d'euros pour la seule publicité de jour. Ce résultat était inespéré et, à un moment où nous affirmons notre volonté de

poursuivre le financement de l'audiovisuel public et de trouver les équilibres, nous avons pensé qu'il ne fallait pas se passer de cette manne.

À celles et ceux qui disent que nous faisons machine arrière, je rappelle simplement qu'il y avait une clause de rendez-vous en 2011, qui permettait de revoir éventuellement notre position. Nous sommes donc tout à fait fidèles au texte qu'ensemble – en tout cas beaucoup d'entre nous – nous avons voté.

Mme Aurélie Filippetti. Mais pas M. le ministre ! (*Sourires.*)

M. François Baroin, *ministre*. C'est vrai.

M. Christian Kert. Le débat sur d'éventuels surplus publicitaires, que Patrick Bloche évoquait, sera abordé à travers l'un des amendements de notre excellent collègue Patrice Martin-Lalande. Il est vrai que nous préférierions, sur les bancs de l'UMP, laisser la direction de France Télévisions gérer ces problèmes, de façon à ce que la loi s'ingère le moins possible dans l'administration de la société unique France Télévisions.

Sur le problème du parrainage et des programmes courts, nous avons observé, les uns et les autres, qu'il y avait effectivement des dépassements. Nous avons obtenu que France Télévisions nous propose une sorte de charte de bonne conduite en matière de parrainage, de façon à ce que le parrainage le soir, à partir de vingt heures, demeure très raisonnable et ne fasse plus penser à un retour de la publicité.

M. Michel Herbillon. Très bien !

M. Christian Kert. À cet égard, j'ai trouvé les propos de notre collègue Mme Martinel un peu excessifs. Elle considère en effet que la publicité est revenue par la fenêtre, par les soupiraux ou je ne sais quel autre moyen. (*Sourires.*)

Néanmoins, nous avons bien intégré sa remarque, puisque nous avons demandé cette charte de bonne conduite à France Télévisions.

Je dirai encore deux mots, avec l'autorisation de Mme la présidente, sur les crédits de la presse. J'ai trouvé, là aussi, que le rapport de notre collègue Michel Françaix était tout de même sévère. En effet, il a participé aux états généraux de la presse. Or je crois que l'on peut dire que, même s'ils n'ont pas galvanisé les titres de presse, ils en

ont au moins sûrement sauvé quelques-uns de situations extrêmement difficiles. Il faut quand même dire que l'État favorise le pluralisme et l'expression de la presse écrite en soutenant certains titres.

Mme la présidente. Merci de conclure, mon cher collègue.

M. Christian Kert. Notre collègue Lecoq a évoqué l'AFP. Je rappelle seulement que, à la demande de sa présidente, notre commission a auditionné le nouveau président de l'agence et que nous sommes assez en accord avec l'esprit de réforme qu'il a voulu impulser dans cette maison.

Voilà pourquoi, monsieur le ministre, le groupe UMP votera volontiers les crédits que vous nous présentez. (*« Bravo ! » et applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

Mission « Médias, livre et industries culturelles »

Mme la présidente. J'appelle les crédits de la mission « Médias, livre et industries culturelles » inscrits à l'état B.

État B

Mme la présidente. Sur ces crédits, je suis saisie de plusieurs amendements.

La parole est à M. Patrice Martin-Lalande, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire, pour présenter l'amendement n° 352.

M. Patrice Martin-Lalande, *rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire.* Cet amendement concerne la nouvelle architecture budgétaire des missions « Culture » et « Médias » proposée dans le cadre du présent projet de loi de finances, qui – pardonnez-moi de le dire, monsieur le ministre – ne brille sur ce point ni par sa cohérence, ni par son respect de l'esprit et de la lettre de la LOLF. (*Sourires.*)

Le présent amendement vise donc à clarifier, autant que faire se peut et dans les limites imposées par la LOLF, la présentation budgétaire relative aux médias.

Sans opérer aucune modification quant au montant des crédits – je tiens à le souligner – ou à leur répartition entre les différentes

politiques publiques concernées, l'amendement tend à supprimer le programme « Presse, livre et industries culturelles » et à recréer l'ancien programme « Presse » regroupant, d'une part, les crédits relatifs aux abonnements de l'État à l'AFP, et, d'autre part, les dotations budgétaires afférentes aux aides à la presse. Il s'agit aussi de créer un programme dédié au livre et à la lecture et un programme spécifique aux industries culturelles. Bref, il s'agit de revenir à la logique de la LOLF.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. François Baroin, ministre. Je m'en remets à la sagesse de l'Assemblée.

(L'amendement n° 352 est adopté.)

Mme la présidente. Je suis saisie d'un amendement n° 334.

La parole est à M. le ministre, pour le présenter.

M. François Baroin, ministre. Cet amendement vise à diminuer de 500 000 euros les crédits du programme 313 « Contribution à l'audiovisuel et à la diversité radiophonique », afin de compenser l'ouverture du même montant sur le programme 123 « Conditions de vie outre-mer » de la mission « Outre-mer », destiné à fournir une aide au financement des coûts de diffusion de la télévision numérique terrestre en outre-mer.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Patrice Martin-Lalande, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas examiné cet amendement. À titre personnel, j'y suis favorable : il s'agit, comme vous l'avez compris, de permettre la couverture des coûts de la diffusion dite en « simulcast », c'est-à-dire la diffusion simultanée en analogique et en numérique. Cela permettra d'assurer le passage à la télévision numérique en outre-mer dans de bonnes conditions.

(L'amendement n° 334 est adopté.)

Mme la présidente. Je suis saisie d'un amendement n° 333 du Gouvernement.

La parole est à M. le ministre.

M. François Baroin, ministre. Cet amendement a pour objet de permettre le financement, à hauteur de 25 millions d'euros, de la

« carte musique jeunes », afin d'inciter les jeunes internautes à privilégier l'offre légale de musique plutôt que le téléchargement illégal.

Mme la présidente. La parole est à M. Patrick Bloche.

M. Patrick Bloche. Cet amendement nous dérange.

D'abord, il perpétue le mythe, né du débat sur le projet de loi Hadopi, que la création d'une « carte musique jeunes » suffira à modifier les pratiques. La rédaction de cet amendement maintient d'ailleurs une erreur d'analyse fondamentale suivant laquelle le téléchargement qualifié d'illégal serait inévitablement un effet du jeune âge des internautes ; ceux-ci, une fois trentenaires, voire quadragénaires, ne s'alimenteraient plus qu'à des offres légales...

M. Franck Riester. Hadopi, c'est un grand succès, un très grand succès !

M. Patrick Bloche. La justification de ce redéploiement budgétaire n'est pas moins gênante. Vous avez trouvé les fameux 25 millions d'euros dont s'est tant vanté le ministre de la culture et de la communication – qui nous a même déclaré que 10 000 de ces cartes avaient déjà été placées, comme si 10 000 internautes les avaient achetées à un guichet, alors que ce sont avant tout des opérateurs qui s'en sont portés acquéreurs. Mais l'exposé des motifs de votre amendement explique par quel redéploiement de ressources vous financez cette mesure : « les dernières prévisions transmises par le groupement d'intérêt public France Télé Numérique » – écrivez-vous – « laissent apparaître une probable sous-consommation des aides au passage à la télévision tout numérique, permettant de couvrir les nouveaux besoins relatifs à la "carte musique". »

C'est donc bien un redéploiement : les 25 millions d'euros destinés à la « carte musique jeunes » sont prélevés sur les fonds destinés au passage au tout numérique. Or celui-ci se fera le 30 novembre 2011 ; nous ne savons ni combien cela coûtera, ni dans quelles conditions cela se passera.

Ne serait-ce que pour cette raison, nous ne voterons pas cet amendement.

(L'amendement n° 333, accepté par la commission, est adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix les crédits de la mission « Médias, livre et industries culturelles » inscrits à l'état B, modifiés par les amendements adoptés.

(Les crédits de la mission « Médias, livre et industries culturelles », ainsi modifiés, sont adoptés.)

Mme la présidente. J'appelle maintenant les articles du projet de loi de finances rattachés à cette mission.

Article 76

Mme la présidente. Je suis saisie de trois amendements identiques, n^{os} 382, 378 et 379.

La parole est à Mme Martine Martinel, rapporteure pour avis de la commission des affaires culturelles et de l'éducation, pour présenter l'amendement n° 382.

Mme Martine Martinel, rapporteure pour avis de la commission des affaires culturelles et de l'éducation. Le présent amendement a été adopté par la commission des affaires culturelles et propose le maintien définitif de la publicité en journée sur les antennes de France Télévisions.

Il avait été présenté en commission par Mme la présidente Tabarot et par MM. Herbillon, Kert et Riester. J'avais de mon côté présenté un amendement identique avec MM. Bloche, Françaix et Rogemont. Nous les avons déposés à nouveau en séance publique.

Mme Tabarot va exposer les motifs qui nous ont amenés à déposer ces amendements.

Mme la présidente. La parole est à Mme Michèle Tabarot, présidente de la commission des affaires culturelles et de l'éducation, pour présenter l'amendement n° 378.

Mme Michèle Tabarot, présidente de la commission des affaires culturelles et de l'éducation. C'est avec beaucoup de plaisir que je présente cet amendement, qui a été adopté par la commission des affaires culturelles, comme l'a rappelé Mme la rapporteure pour avis. Il a été présenté par différents groupes, mais l'idée est la même.

Si nous avons déposé cet amendement, c'est à la suite du travail réalisé dans le cadre d'un groupe réuni au sein de la commission, qui comprenait trois rapporteurs, Michel Herbillon, Christian Kert et

Franck Riester, et que j'ai eu le plaisir de co-présider avec Jean-François Copé. Depuis le mois de mai, nous avons réalisé un certain nombre d'auditions, afin de dresser le bilan de la loi de mars 2009, et afin d'anticiper la clause de rendez-vous inscrite dans ce texte.

Christian Kert l'a rappelé : pour nous, cette clause de rendez-vous était importante pour faire le point sur la publicité diurne. La loi avait marqué une première étape, celle de la suppression de la publicité en soirée ; elle envisageait une seconde étape, celle de la suppression de la publicité en journée.

Avec ces auditions, et surtout avec une enquête d'opinion réalisée auprès d'un public assez large, nous avons souhaité recueillir le sentiment des professionnels, mais aussi des téléspectateurs. Je vais malheureusement, cher Patrick Bloche, vous dire que les Français sont heureux de cette réforme : à 76 %, ils ont plébiscité la suppression de la publicité en soirée et donc les programmes proposés par France Télévisions. Je rappellerai aussi, puisque c'est un élément important, que 79 % des Français ne sont pas hostiles au maintien de la publicité au cours de la journée : pour une grande partie d'entre eux, cela n'est pas gênant, et les autres y sont même plutôt favorables.

Dans cet esprit, avec un budget particulièrement contraint, il nous semble logique de maintenir la publicité dans la journée. Christian Kert l'a rappelé tout à l'heure, la régie publicitaire représente cette année 400 000 millions d'euros. Il nous paraît sage de conserver à l'État ces financements et de laisser la régie se développer.

J'apporterai une nuance sur le moratoire qui a été évoqué : notre groupe de travail est défavorable à ce principe, pour différentes raisons. Premièrement, le président de France Télévisions, nommé pour cinq ans, a besoin de visibilité pour son budget : il doit savoir comment les choses vont évoluer ; il nous semble juste de lui permettre, à la fois par un contrat d'objectifs et de moyens de cinq ans et par des assurances sur la régie, de développer cette dernière et de travailler correctement. Il y a aussi un aspect humain : 290 personnes travaillent pour la régie publicitaire de France Télévisions ; elles attendent de savoir quel sera leur sort.

Je pense que c'est une excellente décision qui sera prise par le vote de ce soir – je m'avance un peu, mais dans la mesure où nos

collègues du groupe SRC ont présenté un amendement identique au nôtre, nous devrions nous retrouver.

Mme la présidente. La parole est à Mme Martine Martinel, rapporteure pour avis.

Mme Martine Martinel, *rapporteure pour avis*. Je ne sais pas si les téléspectateurs, et les Français, sont heureux. En tout cas, l'impression qui se dégage des auditions que nous avons menées sur la réforme de France Télévisions, c'est que la suppression de la publicité a été à tous égards une très mauvaise mesure ; ses effets pour les téléspectateurs sont en réalité souvent limités, voire contre-productifs – avec finalement une augmentation globale de la publicité.

Tout à l'heure, Christian Kert parlait du père Noël qui entrait par la cheminée...

Mme Marie-Josée Roig. C'est vous qui l'avez dit !

Mme Martine Martinel, *rapporteure pour avis*. Aujourd'hui, il y a plus de publicité, et beaucoup de parrainages.

Cette réforme repose surtout sur un mode de financement bancal, précaire, remis en cause par tous nos interlocuteurs.

Monsieur le ministre, il m'a semblé, comme à Mme Tabarot, entendre dans votre bouche le terme de « moratoire ». Nous sommes, nous, favorables au maintien de la publicité ; choisir le moratoire serait une solution hypocrite – au sens étymologique : chez les Grecs, celui qui s'avance masqué – et irresponsable. Le moratoire maintiendrait en effet France Télévisions et sa régie dans une situation d'incertitude totale, comme l'a dit Mme Tabarot. Les salariés doivent être rassurés ; le président de France Télévisions a besoin d'une marge de manœuvre, et de liberté.

Arrêter à mi-chemin une mauvaise réforme, c'est, je crois, la voie de la sagesse.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Patrice Martin-Lalande, *rapporteur spécial*. La commission des finances n'a pas examiné ces amendements, mais elle a adopté, à l'unanimité, j'y insiste, un amendement qui prévoit un moratoire de cinq ans. Le Gouvernement propose, à l'article 76 de la loi de finances, un moratoire jusqu'en 2014 ; la commission des finances

propose, elle, un moratoire de cinq ans : cela permet en effet de faire coïncider la durée supplémentaire de maintien de la publicité en journée avec le mandat du nouveau président de France Télévisions, et avec le nouveau contrat d'objectifs et de moyens qui sera négocié dans les prochains mois, et qui couvrira le mandat en question.

À l'issue de ces cinq années, nous serons, ou en tout cas nous l'espérons tous, largement sortis de la crise économique ; nous serons ainsi mieux à même d'évaluer le nouveau fonctionnement de la régie de France Télévisions. Un moratoire de cinq ans permet aussi de rester fidèle à la volonté initiale du législateur d'une suppression progressive de la publicité.

Une telle clause de rendez-vous ne préjuge pas de l'avenir ; et cinq années nous donnent un recul suffisant vis-à-vis de ce nouveau régime, tout en offrant d'ici là à France Télévisions et à sa régie la visibilité nécessaire pour s'engager à fond dans la recherche de ressources publicitaires – il faut d'ailleurs constater que ces résultats sont aujourd'hui excellents, et bien supérieurs à ce qui était attendu.

Je voudrais rappeler aux auteurs de l'amendement n° 379, cher Patrick Bloche, que, contrairement à ce qui est souvent affirmé, la taxe « télécoms » que nous avons votée est neutre pour le financement de l'audiovisuel public. Elle est en effet versée au budget général de l'État, et rapporterait-elle zéro euro que cela ne changerait rien à l'obligation de l'État de financer l'audiovisuel public à hauteur de ses engagements.

C'est donc neutre, et ne peut en aucune manière être considéré comme une source d'inquiétudes pour le financement de l'audiovisuel public.

J'émetts donc, à titre personnel, un avis défavorable à ces trois amendements, en raison de l'adoption unanime par la commission des finances d'un amendement qui propose un moratoire de cinq ans.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. François Baroin, ministre. Le Gouvernement est défavorable à ces trois amendements ; nous regarderons différemment l'amendement suivant, sur le moratoire de cinq ans.

Cela a été dit : l'adoption de ces amendements conduirait à interrompre définitivement la dynamique de la réforme de l'audiovisuel public.

Vous, socialistes, pouvez vous conformer à votre position d'opposition à la réforme dans sa globalité et défendre cette position. Il m'est arrivé, dans une autre vie, d'émettre des éléments de réflexion...
(Rires sur les bancs du groupe SRC.)

Oui, disons-le pudiquement comme cela : des éléments de réflexion, sur l'un des trois éléments majeurs de la réforme de France Télévisions. (Sourires.)

Mme Aurélie Filippetti. C'est bien de le reconnaître ! (Rires.)

M. François Baroin, ministre. Mais, cher Patrick Bloche, je ne parlais pas de la publicité, mais du mode de nomination. J'ai en revanche toujours considéré que la suppression de la publicité était un élément de modernisation du service public, de cet outil, au service des Français, de production d'informations et de diffusion de programmes susceptibles d'animer la soirée dans un cadre agréable, le soir venu et la journée de travail terminée, quand on retrouve sa famille.

À la droite de l'hémicycle, je voudrais dire que ce plébiscite de 76 % des Français devrait tout de même vous encourager à regarder cette problématique de la publicité avec la bienveillance qui était la vôtre il y a quelques mois.

Ayant dit ceci, ayant assumé cela, je ne peux que réaffirmer la position du Gouvernement : nous souhaitons et nous continuerons de souhaiter cette mesure de suppression de la publicité sur le service de la télévision publique. C'est un élément de modernisation de l'ensemble de la présentation générale de France Télévisions.

Pour le reste, la situation budgétaire du pays que chacun connaît bien pousse plutôt le ministre du budget que je suis à se réjouir de ne pas avoir à trouver un budget supplémentaire. Dès lors, je ne peux qu'accompagner la représentation nationale dans cette demande.

Mme la présidente. La parole est à M. Patrick Bloche.

M. Patrick Bloche. Monsieur le ministre, vous avez anticipé ce que j'aurais pu être amené à dire au nom de mon groupe.

M. François Baroin, ministre. Je ne suis pas complètement amnésique. (Sourires.)

M. Patrick Bloche. Mais nous sommes heureux de constater que le ministre du budget partage notre opposition au mode de désignation actuel des trois présidents des sociétés de l'audiovisuel public.

Je voudrais juste revenir sur un propos du rapporteur de la commission des finances. Il a parlé du caractère neutre de la suppression de la taxe télécom pour le budget de France Télévisions. Pour ma part, ce que j'ai dit, c'est que si la Cour de justice suivait la Commission européenne, ce ne serait pas neutre pour le budget de l'État en 2012, surtout s'il faut rembourser trois ans de taxe télécom aux opérateurs. La facture se monterait à plusieurs centaines de millions d'euros. Je souhaite bon courage au ministre du budget de l'après élection présidentielle – vous n'êtes pas visé bien entendu, monsieur le ministre. (*Sourires*)

Sur le fond, je souligne que M. le ministre, avec l'honnêteté qu'on lui connaît, a rappelé, parce qu'on a presque l'air de l'oublier en ce mois de novembre 2010, que la réforme annoncée par le Président de la République lors de ses vœux à la presse, le 8 janvier 2008, c'était la suppression totale de la publicité sur France Télévisions.

M. Patrice Martin-Lalande, *rapporteur spécial*. C'est une suppression progressive !

M. Patrick Bloche. Aujourd'hui, la présentation par la majorité des amendements qui sont actuellement en débat montre que cette réforme a échoué. Et cela, parce que l'État actionnaire est trop déficitaire pour se permettre de rejeter ou de supprimer les 350 à 400 millions d'euros de recettes publicitaires en journée que récupère France Télévisions chaque année.

Mme la présidente. Merci.

M. Patrick Bloche. Madame la présidente, juste un dernier mot.

Mme la présidente. Un mot !

M. Patrick Bloche. Si 76 % de nos concitoyens se déclarent heureux de ne plus avoir de publicité en soirée, il eut été honnête, de mon point de vue, de demander à nos concitoyens s'ils acceptaient, en échange d'une suppression totale de la publicité, que la redevance augmente de soixante-dix euros par an, c'est-à-dire qu'elle passe de 123 à 193 euros. Nous aurions constaté alors que nos concitoyens, finalement, aimaient bien la publicité à France Télévisions...

Mme la présidente. Vous avez une vision assez extensive de la notion de mot, monsieur Bloche.

La parole est à Mme la présidente de la commission des affaires culturelles.

Mme Michèle Tabarot, *présidente de la commission des affaires culturelles*. M. Bloche a beau dire que la réforme a échoué, je persiste à penser qu'elle a, au contraire, réussi. Simplement, le législateur avait prévu la clause de rendez-vous et envisagé une suppression progressive. Cela permet de faire le point et c'est le travail des parlementaires que de prendre le temps pour le faire.

Je voudrais faire remarquer par ailleurs que nous sommes dans une situation particulière. Si, un jour, le climat économique est meilleur, nous pourrions toujours modifier la loi. Pour l'heure, il nous paraît important de prendre cette décision pour donner de la visibilité à France Télévisions. Voilà pourquoi je maintiens, au nom de la commission des affaires économiques, cet amendement.

Mme la présidente. La parole est à M. Christian Kert.

M. Christian Kert. On sent qu'on est au surlendemain d'un remaniement ministériel. Il est en effet paradoxal que ce soit nous, les parlementaires, qui proposons d'apporter de l'argent à Bercy et que vous le refusiez, monsieur le ministre. Quelque chose a changé !

J'aimerais que vous compreniez, monsieur le ministre, la démarche des parlementaires qui se préoccupent de l'audiovisuel, presque de façon consensuelle.

Dans la mesure où nous voulons vraiment assurer le financement pérenne de l'audiovisuel public et lui permettre de répondre à un certain nombre de missions particulières et, pour certaines, nouvelles – conforter la position de France Ô, faire un effort particulier sur France 3, qui est la grande boutique de cette maison unique –, nous avons pensé que, pour le dynamisme de la maison, il était bon de garder cette manne publicitaire.

Nous avons bien compris en effet que le climat interne de France Télévisions nécessitait d'aller vers la concurrence et nous considérons que le personnel de France Télévisions a besoin d'accompagner le mouvement que notre propre réforme a induit. Nous voulons les accompagner.

Je comprends que Mme la présidente de la commission des affaires culturelles nous demande de persévérer dans notre choix. Je rappelle que nous préférons l'amendement n° 378, non pas que nous n'ayons pas approuvé l'amendement présenté par Mme la rapporteure pour avis, Martine Martinel.

M. Patrick Bloche. C'est le même amendement !

M. Christian Kert. Il est identique en effet mais l'exposé des motifs de notre amendement expose notre démarche et nous préférons cette explication à celle de Mme la rapporteure pour avis.

(Les amendements identiques n^{os} 382, 378 et 379 sont adoptés.)

Mme la présidente. En conséquence, l'article 76 est ainsi rédigé et les amendements n^{os} 336 et 351 tombent.

Nous en venons à des amendements portant articles additionnels après l'article 76.

Après l'article 76

Mme la présidente. Je suis saisie d'un amendement n° 380.

La parole est à Mme la rapporteure pour avis.

Mme Martine Martinel, rapporteure pour avis. Madame la présidente, si vous le permettez, j'aimerais présenter en même temps l'amendement n° 381.

Mme la présidente. Je vous en prie.

Mme Martine Martinel, rapporteure pour avis. Ces amendements portent sur la contribution à l'audiovisuel public, l'ex-redevance audiovisuelle.

L'amendement n° 380 vise à assujettir à la redevance les résidences secondaires. Une redevance serait alors due par résidence secondaire équipée d'un appareil récepteur de télévision. J'observe que la commission des finances du Sénat, dans sa sagesse, a adopté un amendement présenté par son rapporteur général, Philippe Marini, ayant le même objet.

L'amendement n° 381 vise également à assujettir les résidences secondaires mais en plafonnant le montant total de la redevance due par un même redevable à une redevance et demie. Pour l'ensemble

de ses résidences secondaires, un même redevable ne paierait donc qu'une redevance et demie.

Face au financement incertain de France Télévisions, une telle initiative me paraît très sage.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Patrice Martin-Lalande, *rapporteur spécial*. La commission des finances n'a pas examiné cet amendement. En tant que rapporteur spécial, je me permets cependant d'émettre un avis défavorable pour plusieurs raisons :

La soumission des résidences secondaires à la contribution pour l'audiovisuel public constituerait un retour en arrière par rapport à la réforme de 2005. Les mêmes difficultés techniques que nous avons rencontrées quant au contrôle et au recouvrement de la redevance sur les résidences secondaires ressurgiraient.

Je rappelle également que le produit de la contribution à l'audiovisuel public a récemment été revalorisé, à travers l'indexation et le rebasage dont on a parlé tout à l'heure.

Je souligne également que la réforme de 2005 a permis des économies de coût de collecte, chiffrées par la Cour des comptes à quelque 100 millions d'euros par an.

Enfin, le paiement de la contribution à l'audiovisuel public au titre des résidences secondaires ne frapperait que les contribuables les moins mobiles, ceux qui ont un poste fixe, c'est-à-dire probablement pas ceux qui ont le plus de moyens dans la vie, à l'exclusion de tout support alternatif que l'on peut transporter d'une résidence à une autre.

Le consentement à la contribution à l'audiovisuel public est déjà fragile. Il ne faudrait pas l'affaiblir en rendant moins légitime cette perception.

Mme la présidente. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

Ordre du jour de la prochaine séance

Mme la présidente. Prochaine séance, ce soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion de la seconde partie du projet de loi de finances pour 2011 :

Suite de l'examen des crédits relatifs aux missions ayant fait l'objet d'un examen en commission élargie ;

Suite de l'examen des articles non rattachés.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures cinquante-cinq.)

[...]

Médias, livre et industries culturelles (suite)

M. le président. Nous en revenons à la discussion de la mission « Médias, livre et industries culturelles ». (n° 2857, annexe 29, n^{os} 2859, 2861).

Après l'article 76 (suite)

Cet après-midi, l'Assemblée s'est arrêtée dans la discussion des amendements n^{os} 380 et 381, portant article additionnel après l'article 76. Ces amendements ont été défendus et la commission a donné son avis.

Quel est l'avis du Gouvernement sur ces amendements ?

M. Georges Tron, secrétaire d'État chargé de la fonction publique. Ces amendements proposent de réintégrer les résidences secondaires dans le champ de la contribution de l'audiovisuel public. Cela m'inspire trois remarques.

En premier lieu, cette mesure constituerait une entorse à l'objectif de simplification de la réforme de 2005, puisqu'elle équivaldrait à rétablir la taxation multiple liée à la détention de plusieurs

téléviseurs. On sait par ailleurs que cette taxation est mal vécue par les redevables, qui ne profitent pas simultanément des postes qu'ils détiennent dans différentes résidences. La mesure serait donc injuste sur le plan fiscal.

En second lieu, le taux de fraude sur les résidences risque d'être particulièrement élevé et les contrôles seraient techniquement assez difficiles à organiser.

Enfin, la rédaction proposée conduirait à assujettir toutes les résidences secondaires, quelle que soit la situation professionnelle ou personnelle de l'occupant, lequel peut occuper un logement de fonction où connaître une mutation professionnelle, sans prendre en compte ses revenus.

Ces amendements remettent donc en cause un dispositif équitable et perçu comme tel. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement n'y est pas favorable.

M. le président. La parole est à M. Patrick Bloche.

M. Patrick Bloche. En 2004 a en effet été supprimée la perception de la redevance – aujourd'hui, contribution à l'audiovisuel public – sur les résidences secondaires. Cette mesure a été prise au moment où le Gouvernement décidait parallèlement d'adosser la perception de cette redevance à la perception de la taxe d'habitation. L'argument avancé par le rapporteur et le ministre, selon lequel le recouvrement de cette contribution est techniquement compliqué pour ce qui concerne les résidences secondaires ne tient donc pas, du fait même de cet adossement à la taxe d'habitation.

Il faudrait que, un jour ou l'autre, nous ayons un vrai débat sur la redevance. Ceux qui se soucient du financement de la création audiovisuelle et cinématographique réclament régulièrement son augmentation mais, compte tenu de ce qu'est le pouvoir d'achat des Français en période de crise, prévaut sur ces bancs une certaine unanimité pour ne pas les écouter.

Reconnaissons cependant que la redevance fait partie de ces contributions fiscales – ce n'est pas à proprement parler un impôt – profondément injustes : le titulaire du RSA paiera en effet la même somme pour regarder la télévision que Mme Bettencourt !

M. Jean-Pierre Brard. Mamie Liliane !

M. Patrick Bloche. La redevance est comme la TVA : tout le monde la paie, quels que soient ses revenus. Peut-être faudra-t-il réfléchir un jour à une redevance progressive.

M. le président. La parole est à M. Patrice Martin-Lalande, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire.

M. Patrice Martin-Lalande, *rapporteur spécial pour la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire.* Il ne faut pas oublier qu'il y a plus de 4,5 millions de dégrèvements, ce qui signifie que les revenus des redevables de la contribution à l'audiovisuel public sont pris en compte. Ces dégrèvements sont par ailleurs compensés par l'État, afin que cela ne porte pas préjudice à l'audiovisuel public.

Par ailleurs, avec la mobilité des terminaux de réception audiovisuels, taxer la réception à un endroit précis n'a plus de sens. Si vous tenez à taxer plus lourdement les résidences secondaires, c'est un autre problème, mais cela ne peut se faire au titre de la détention d'un poste de télévision fixe, comme c'était le cas il y a vingt ou trente ans.

(Les amendements n^{os} 380 et 381, successivement mis aux voix, ne sont pas adoptés.)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial pour soutenir l'amendement n^o 337.

M. Patrice Martin-Lalande, *rapporteur spécial.* Cet amendement que j'ai déposé avec Charles de Courson a été adopté à l'unanimité par la commission des finances ; il concerne les excédents de recettes publicitaires de France Télévisions.

On ne peut que se réjouir de cet excédent et en féliciter la régie de France Télévisions, mais je rappelle que les ressources qu'apporte l'État par le biais, d'une part, de la contribution à l'audiovisuel public et, d'autre part, de la compensation des pertes de recettes publicitaires depuis 2009, sont calculées pour que le montant total des ressources, publicité incluse, couvre le montant des besoins, définis dans le contrat d'objectifs et de moyens passé entre l'État actionnaire et France Télévisions afin que cette dernière s'acquitte de ses missions de service public.

Si, comme c'est le cas depuis deux ans, France Télévisions présente un excédent de recettes publicitaires assez conséquent – 150 millions d'euros l'an dernier, près de 200 millions cette année et 172 millions déjà programmés pour 2011 –, l'État ne peut continuer à compenser des pertes de recettes publicitaires très inférieures à ce qui était prévu. Juridiquement d'ailleurs, il est fort probable que cette compensation qui excède ce dont FTV a besoin pour accomplir ses missions de service public soit jugée illégale par Bruxelles.

Nous vous proposons donc que l'excédent de recettes publicitaires soit pris en compte dans le contrat d'objectifs et de moyens, au même titre que les autres recettes et dépenses. Soit ces recettes supplémentaires correspondent à des besoins supplémentaires, et cela fait l'objet d'un avenant au COM ; soit ces recettes excèdent les besoins, et l'excédent de recettes revient à l'État, afin d'éviter de la part de ce dernier une compensation injustifiée.

M. le président. Il faut conclure, monsieur Martin-Lalande.

M. Patrice Martin-Lalande, *rapporteur spécial*. J'ai presque terminé !

M. le président. Vous avez très largement dépassé votre temps de parole.

M. Patrice Martin-Lalande, *rapporteur spécial*. Je donne en même temps l'avis de la commission.

M. le président. Même pour faire les deux vous avez déjà dépassé votre temps de parole.

M. Patrice Martin-Lalande, *rapporteur spécial*. Il s'agit simplement de respecter la loi que nous avons votée en 2000, avec Mme Tasca au banc du Gouvernement, et qui instaurait les contrats d'objectifs et de moyens, lesquels ont vocation à s'appliquer également aux recettes exceptionnelles.

M. le président. Concluez !

M. Patrice Martin-Lalande, *rapporteur spécial*. Cela est d'autant plus pertinent dans le cas qui nous occupe que les 172 millions d'excédents prévus pour l'an prochain représentent plus que le contrat d'objectifs et de moyens de l'INA et une bonne partie de celui d'ARTE ou de Radio France. Ce ne sont pas de petites sommes !

M. René Dosière. C'est le budget de l'Élysée !

M. le président. La parole est à Mme Michèle Tabarot, présidente de la commission des affaires culturelles et de l'éducation.

Mme Michèle Tabarot, *présidente de la commission des affaires culturelles et de l'éducation*. Je veux simplement préciser que cet amendement n'a pas été officiellement examiné par notre commission, nous en avons débattu, car c'est un sujet qui nous concerne tous.

Cet amendement nous semble aller à l'encontre de celui que nous avons fait adopter cet après-midi. Nous estimons que son adoption risquerait d'avoir des effets pervers. Le dispositif réduirait en effet considérablement pour France Télévisions l'intérêt à développer un pôle commercial, ce qui était une des propositions phares de notre groupe de travail. Il fausserait également la négociation du COM, avec, d'un côté, la régie publicitaire incitée à fournir des prévisions de recettes commerciales surévaluées et, de l'autre, l'État tenté de minorer les prévisions de recettes commerciales, afin de récupérer les surplus éventuels.

Dans cet esprit, il ne nous semble vraiment pas judicieux d'adopter cet amendement, d'autant qu'il est inutile puisqu'il correspond à la pratique actuelle consistant à ajuster chaque année la dotation inscrite dans la loi de finances initiale afin de tenir compte de la performance publicitaire de France Télévisions.

La commission des affaires culturelles est défavorable à l'amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Georges Tron, *secrétaire d'État*. Je reconnais volontiers que les arguments développés par M. Martin-Lalande méritent que soit tracée une perspective qui permettra peut-être de trouver un terrain d'entente. Néanmoins, je partage la position exprimée par Mme la présidente de la commission des affaires culturelles.

Monsieur le rapporteur spécial, vous proposez de mettre en place un dispositif qui diminuerait mécaniquement la dotation budgétaire de France Télévisions en cas d'excédents des recettes propres par rapport au montant prévu dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens conclu avec l'État.

Sur le principe, le Gouvernement partage l'idée que le niveau de financement public de France Télévisions et le contrat d'objectifs et de moyens doivent pouvoir faire l'objet d'une révision dans le cas précis où l'on constate un excédent important des recettes publicitaires. En revanche, le dispositif automatique de récupération des recettes que vous proposez pose de réelles difficultés.

Tout d'abord, il n'est guère de nature à inciter France Télévisions à développer des ressources propres. Il correspond à une logique qui semble contre-productive. Ensuite, en obligeant France Télévisions et l'État à négocier un avenant au contrat d'objectifs et de moyens, ce dispositif complique un peu le pilotage de l'entreprise : cette procédure serait lourde et peu compatible avec le calendrier des conseils d'administration, avec celui de l'élaboration du projet de loi de finances rectificative, et avec celui de la clôture des comptes de France Télévisions.

Toutefois, je veux faire état d'un élément qui peut nous permettre de nous entendre.

En 2011, nous signerons avec France Télévisions un nouveau contrat d'objectifs et de moyens. Pour atteindre l'objectif poursuivi par votre amendement, je vous propose que soit inscrite dans le nouveau contrat qui sera négocié avec France Télévisions au cours des prochains mois, une règle d'ajustement de la dotation budgétaire dans l'hypothèse où il y aurait des excédents de ressources propres. Nous ne procéderions pas par avenant, mais en prévoyant un dispositif spécifique dans le nouveau contrat d'objectifs et de moyens. Une partie de l'excédent des ressources propres serait cependant reversée à France Télévisions afin que l'entreprise soit incitée à développer ces ressources tout en permettant à l'État de bénéficier d'une part de cet excédent. Il faudrait également prévoir précisément la finalité et les modalités du suivi des moyens supplémentaires laissés à France Télévisions.

Évidemment, l'Assemblée serait associée à l'élaboration de ce dispositif puisque, avant sa signature, le nouveau contrat d'objectifs et de moyens sera transmis à la commission des finances et à celle des affaires culturelles qui pourront exprimer leur avis.

Monsieur Martin-Lalande, au bénéfice de ces engagements, je me permets de vous suggérer de retirer votre amendement. Dans le cas

contraire, le Gouvernement serait contraint de demander à l'Assemblée de le rejeter.

M. le président. Monsieur Martin-Lalande, retirez-vous votre amendement ?

M. Patrice Martin-Lalande, *rapporteur spécial*. Je souhaite que nous allions au terme du débat.

M. Patrick Bloche. Il faut tout de même que l'opposition s'exprime sur ce sujet !

M. le président. Monsieur Bloche, vous allez avoir la parole.

Je vous rappelle toutefois que les crédits d'une autre mission budgétaire doivent encore être examinés après ceux-ci, avant que nous ne passions aux deux cent quatre-vingt-dix amendements restant à examiner sur les articles non rattachés. Tout cela doit absolument être terminé au cours de cette séance.

M. Michel Herbillon. Nous attendons tout de même depuis hier l'examen de ces crédits !

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Patrice Martin-Lalande, *rapporteur spécial*. Je confirme que nous attendons l'examen de ces amendements en séance depuis vingt-quatre heures.

Mme Delphine Batho. Nous aussi !

M. Patrice Martin-Lalande, *rapporteur spécial*. Il est faux de dire que l'amendement opère un ajustement automatique. Certes, il pose le principe selon lequel l'excédent de recettes propres ne revient pas à France Télévisions, mais cette règle ne s'applique pas s'il y a eu une adaptation du contrat d'objectifs et de moyens, qui peut être soit une option prévue dans ce document soit un avenant ultérieur. Autrement dit, l'amendement permet de moduler la part de l'excédent des recettes propres qui restent à France Télévisions : tout peut lui revenir, tout peut lui être retiré ou le curseur peut être placé où l'on veut. On ne peut donc pas parler d'automatisme.

Cependant, comme la prévoit la loi en vigueur, dans le cadre de la procédure contractuelle, si aucun besoin supplémentaire n'est reconnu par le contrat d'objectifs et de moyens, il n'y a pas de raison de donner à l'entreprise des recettes supplémentaires.

M. le président. Il faut conclure !

M. Patrice Martin-Lalande, *rapporteur spécial*. Sans cet amendement, nous créerions deux catégories de recettes : celles prévues par le contrat d'objectifs et de moyens et celles qui ne font pas l'objet d'un contrat. Je le regrette, car nous introduirions ainsi un biais dans la démarche contractuelle que nous avons voulu mettre en place ensemble depuis 2000.

Madame la présidente de la commission des affaires culturelles, il y a une différence entre une négociation bien normale entre l'État et France Télévisions sur la répartition et la démarche allant à son terme...

M. le président. Monsieur Martin-Lalande !

M. Patrice Martin-Lalande, *rapporteur spécial*. ...avec l'avis du CSA et du Parlement avant que le tout soit inscrit dans le contrat d'objectifs et de moyens.

M. le président. Monsieur Martin-Lalande, si j'ai bien compris, vous ne retirez pas votre amendement.

M. Patrice Martin-Lalande, *rapporteur spécial*. Monsieur le président, j'attends la fin de la discussion.

M. le président. La parole est à M. François Rochebloine.

M. François Rochebloine. Je suis surpris que notre excellent rapporteur défende une telle proposition et je partage les arguments de Mme la présidente de la commission et de M. le ministre.

Aujourd'hui, alors que France Télévisions fait du bon travail...

M. Patrice Martin-Lalande, *rapporteur spécial*. Personne ne le conteste !

M. François Rochebloine. ...et un effort de prospective, on lui dirait : « Vous avez atteint vos objectifs, en conséquence il est inutile de continuer à travailler ! »

M. Patrice Martin-Lalande, *rapporteur spécial*. C'est faux !

M. François Rochebloine. Ce serait dommage. Pour ma part, j'aurais tendance à tenir le discours inverse.

La vérité, c'est que France Télévisions accomplit un travail remarquable et que ses chaînes sont regardées, sans quoi l'entreprise n'attirerait pas autant de publicité.

Monsieur le rapporteur spécial, après tous les arguments que vous avez entendus, je ne doute pas que vous retirerez cet amendement, sinon je serai obligé de voter contre.

M. Patrice Martin-Lalande, *rapporteur spécial*. Je vous rappelle qu'il s'agit d'un amendement présenté par M. de Courson !

M. François Rochebloine. Ce n'est pas une garantie absolue !

M. le président. La parole est à M. Patrick Bloche.

M. Patrick Bloche. Nos échanges pourraient rétrospectivement faire sourire si l'on songe que, pendant des années, avant que le Président de la République ne donne un grand coup de pied dans le PAF, le financement de France Télévisions provenait de deux sources essentielles : la redevance et les ressources publicitaires.

M. François Rochebloine. Effectivement !

M. Patrick Bloche. À partir du Livre blanc de TF1, glissé dans les mains du Président Sarkozy par Alain Minc,...

Mme Delphine Batho. Précieux rappel !

M. Patrick Bloche. ...il a été décidé brutalement, en escomptant un effet d'aubaine, de supprimer la publicité sur France Télévisions pour que « les programmes échappent à la pression insupportable de l'audimat ».

M. Jean-Pierre Brard. Et pour remplir la cassette de TF1 !

M. Patrick Bloche. Presque trois ans plus tard, on trouve toutes les vertus possibles aux ressources publicitaires de France Télévisions qui sont plus importantes que prévues, et on loue les performances et le professionnalisme de la régie publicitaire que l'on a pourtant failli subrepticement vendre à M. Stéphane Courbit, ami du pouvoir, avec l'appui de M. Maurice Lévy.

M. François Rochebloine. C'est vrai !

M. Patrick Bloche. Ces quelques faits historiques permettent de goûter tout le sel de nos échanges.

France Télévisions est avant tout une entreprise. En général, l'État actionnaire donne la consigne aux entreprises publiques, comme aux établissements publics, de développer leurs ressources propres. D'une certaine façon, France Télévisions est donc exemplaire en parvenant à dégager des ressources publicitaires supérieures à celles qui étaient prévues.

M. le président. Monsieur Bloche, il faut conclure !

M. Patrick Bloche. Pour conclure, monsieur Martin-Lalande, je vous indique que je suis en désaccord avec vous lorsque vous parlez d'excédents. Des excédents par rapport à quoi ?

M. Patrice Martin-Lalande, *rapporteur spécial.* Par rapport au contrat d'objectifs et de moyens !

M. Patrick Bloche. Il ne s'agit pas d'excédents, mais de recettes publicitaires plus élevées que prévues qui accroissent les ressources propres de France Télévisions...

M. le président. Monsieur Bloche, je vais devoir vous retirer la parole !

M. Patrick Bloche. Monsieur le président, je suis le seul intervenant du groupe SRC.

Ces ressources doivent permettre à France Télévisions d'éviter le guichet unique et de financer la fiction à un haut niveau, comme c'est le cas aujourd'hui à 50 % ; de faire de France 4 une chaîne pour la jeunesse ; de permettre à France 3 de rebondir en termes d'audience.

En un mot, je demande à M. Martin-Lalande de retirer son amendement...

M. le président. Monsieur Bloche, je vous remercie.

La parole est à M. Michel Herbillon

M. Michel Herbillon. Je veux convaincre notre collègue Patrice Martin-Lalande de retirer son amendement.

Il nous propose un dispositif structurel, durable et mécanique...

M. Patrice Martin-Lalande, *rapporteur spécial.* C'est faux !

M. Michel Herbillon. ...pour résoudre une situation conjoncturelle.

Ce dispositif s'oppose à une logique d'entreprise : il est extrêmement décourageant et il n'incite pas France Télévisions à développer ses activités et son pôle commercial.

Si vous votez cet amendement, alors pourquoi ne pas instituer un dispositif semblable pour toutes les sociétés audiovisuelles ?

M. Patrice Martin-Lalande, *rapporteur spécial*. Elles n'ont pas le même problème !

M. Michel Herbillon. Je pense à l'audiovisuel extérieur de la France, à l'AFP, à Radio-France...

Il faut que France télévisions continue de fonctionner sur une logique d'entreprise.

M. le président. La parole est à Mme Martine Martinel, rapporteure pour avis de la commission des affaires culturelles et de l'éducation.

Mme Martine Martinel, *rapporteure pour avis de la commission des affaires culturelles et de l'éducation*. Mme Tabarot, MM. Bloche, Herbillon et Rochebloine ont parfaitement exprimé la position de la commission des affaires culturelles. M. Martin-Lalande me pardonnera, mais cet amendement me paraît manquer de cohérence.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Patrice Martin-Lalande, *rapporteur spécial*. Mme Martinel, je suis prêt à en discuter quand vous voulez.

J'insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas de mon amendement mais d'un amendement que j'ai déposé avec M. Charles de Courson et qui a été adopté à l'unanimité en commission des finances, par la gauche comme par la droite. Vous comprendrez que je ne peux pas le retirer ; c'est une question de correction à l'égard de l'ensemble des commissaires aux finances.

(L'amendement n° 337 n'est pas adopté.)

Compte spécial « Gestion et valorisation des ressources tirées de l'utilisation du spectre hertzien »

État D

M. le président. Je mets aux voix le compte spécial « Gestion et valorisation des ressources tirées de l'utilisation du spectre hertzien ».

(Le compte spécial « Gestion et valorisation des ressources tirées de l'utilisation du spectre hertzien » est adopté.)

Compte spécial « Avances à l'audiovisuel public »

État D

M. le président. Je mets aux voix le compte spécial « Avances à l'audiovisuel public ».

(Le compte spécial « Avances à l'audiovisuel public » est adopté.)

M. le président. Nous avons terminé les crédits relatifs aux médias.

*

**